Permis de Lotir

Définition

Le permis de lotir est exigé pour toute opération de division en deux ou plusieurs lots d'une ou plusieurs propriétés foncières quel que soit la localisation.

Référence

- Loi 90/29 du 01/12/1990
- Décret exécutif 91-177 du 28-05-1991

Dossier administratif et technique

a.Dossier administratif :

-Acte de propriété ou équivalent (mandat , Statut)
- Demande de permis de lotir

b.Dossier technique:

- Plan de situation 1/2000
-Plan de masse 1/500 ou 1/200
- Les limites de terrain et sa superficie
- Les courbes de niveau et la surface de nivellement
-Les plan de VRD .
-La localisation des aires de stationnement et des espaces libres et celle des servitudes particulières
- L'implantation, la nature et la forme urbaine des constructions projetées

c. Une notice précisant les dispositifs relatifs :

-La nature des diverses occupations précisant le nombre de logements, d'emplois et la population totale résidente
-Les besoins induits en eau, gaz, électricité, transport et les modalités de leur satisfaction
-La liste des lots et leur superficie
- Traitement destiné a débarrasser les eaux industrielles
- Traitement destiné a débarrassé les fumées et émissions gazeuses……
- Le programme des travaux indiquant les caractéristiques techniques des ouvrages, réseaux et aménagements a réaliser
- Un cahier des charges fixant les obligations et servitudes fonctionnelles et d'interdît général ….

WWW.DZPEN.COM | قلم الجزائر

Dépôt

APC du lieu d'implantation de la construction en trois copies.
Le dossier transmis aux différents services :

-Direction de la santé
-Direction des travaux publique
- Direction de l'agriculture
-Direction de protection civile
-Direction de l'hydraulique …

Délai de délivrance

Le délai d'instruction est d'un (2) mois, à compter de la date de dépôt du dossier de la demande.

Validité :

Trois (3) ans a partir de la date de délivrance.

WWW.DZPEN.COM | قلم الجزائر